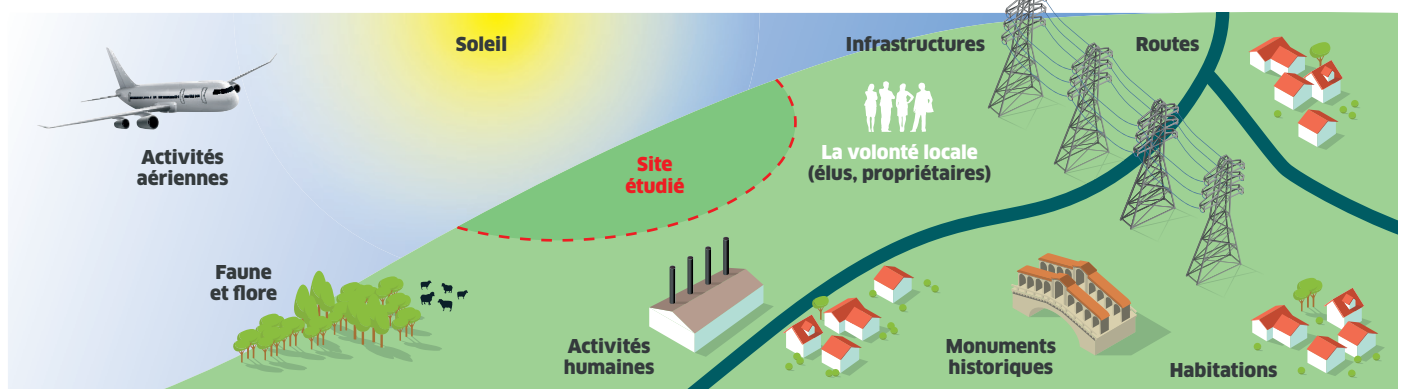


# Développer un projet de centrale solaire : un site, un projet

En plus des bâtiments et des ombrières de parking, le photovoltaïque peut être installé au sol sur différentes typologies de terrains. Certains types de sites sont prioritairement choisis pour développer un parc solaire au sol, comme d'anciennes décharges, d'anciennes carrières, des sites pollués.

Mais l'avantage principal du solaire est qu'il peut être installé sur une très large variété de terrains en s'adaptant aux enjeux propres à chaque site. L'innovation dans ce domaine permet aujourd'hui d'envisager, sous certaines conditions, des projets sur des terrains agricoles grâce à l'Agrivoltaïsme.

## Critères de choix d'un site d'implantation



### Compatibilité avec les usages du site

Une bonne compréhension de l'historique du terrain et de son usage actuel est ainsi nécessaire pour décider de la faisabilité d'un projet et **éviter les conflits d'usage**.

Certains terrains sans conflit d'usage sont ainsi **prioritaires** : ancienne carrière, ancienne décharge, site pollué, friche industrielle, ancienne mine, délaissé (aérodrome, portuaire, routier, ferroviaire ou fluvial), sites SEVESO, sites militaires.

D'autres types de terrains peuvent également être envisagés, tels que les délaissés de zones constructibles, les friches agricoles ou friches naturelles car ils ne font pas l'objet de valorisation particulière.

Enfin, **les sites agricoles peuvent maintenant cohabiter avec le solaire grâce à l'agrivoltaïsme**, avec des persiennes agricoles par exemple.

### Volonté locale

Le projet se construit en **étroite collaboration avec les élus de la commune**, que nous contactons au tout début du projet, mais aussi avec les **propriétaires de terrains et les riverains**, associés au plus tôt et tout au long de la vie du projet.

Les collectivités peuvent aussi manifester leur intérêt pour par exemple reconverter d'anciennes friches industrielles, à travers un **appel à projet**.

### Ensoleillement

Même si les projets les plus ensoleillés disposent d'un avantage compétitif, **l'ensemble de la France** dispose d'un ensoleillement suffisant pour envisager un projet.

### Faune, flore et milieux naturels

Un diagnostic écologique est systématiquement réalisé afin d'évaluer la faisabilité environnementale du projet, avec l'application de la séquence "ERC" pour **Eviter, Réduire, Compenser les impacts**.

Certaines zones protégées avec des enjeux forts sur la biodiversité limitent ou ne permettent pas l'implantation de panneaux solaires. La nature et l'intérêt écologique des milieux sont des éléments déterminants à prendre en compte pour un projet.

### Activités humaines

Il est essentiel de **prendre en compte toutes les activités humaines** autour et sur le site, dans l'étude de faisabilité du projet. Il peut s'agir notamment, des usages agricoles, des activités de loisirs, culturelles mais aussi industrielles.

### Infrastructures électriques

La future centrale solaire doit être **facile à relier au réseau électrique existant**, c'est-à-dire proche d'un poste de transformation électrique HTA/HTB. Ces postes, gérés par les Entreprises Locales de Distribution (ELD) ou Enedis doivent avoir la **capacité d'accueillir la puissance électrique de la centrale**. Pour le savoir, une étude de raccordement est menée au commencement du projet.

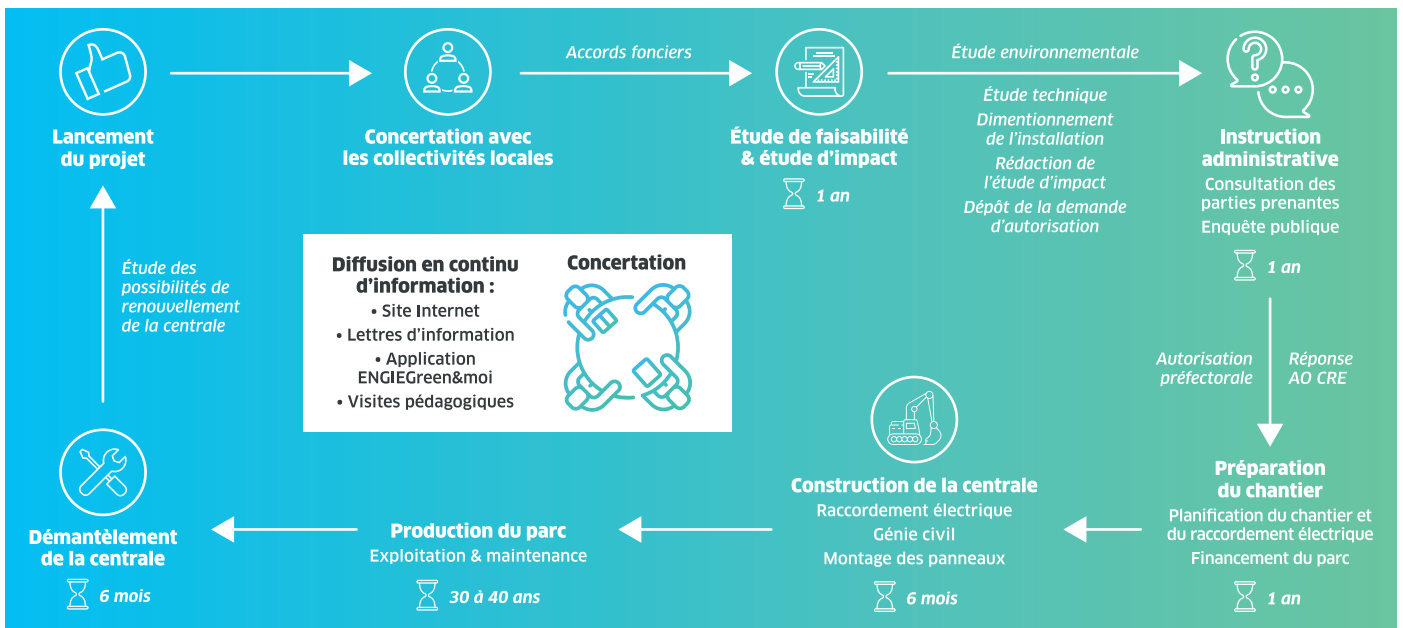
### Aéronautique

Si la future centrale est située à moins de 3 km d'un aérodrome ou assimilé, une étude spécifique est menée et **des mesures anti-éblouissement seront prévues** (panneaux spéciaux, géométrie de la centrale).

### Visibilité et voisinage

Les centrales solaires sont généralement peu visibles et, sauf situation particulière, **la centrale solaire est rapidement masquée par les éléments du paysage** dès que l'on s'éloigne de quelques dizaines ou centaines de mètres. Même s'il n'y a pas de réglementation vis-à-vis des distances aux habitations, **une attention particulière est portée afin d'assurer une bonne acceptabilité du voisinage**. Pour les monuments historiques, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) délivre un avis s'il existe une co visibilité avec un monument ou un site patrimonial remarquable.

# Étapes de développement du projet



## Études de faisabilité

Une fois l'accord foncier mis en place, et après s'être assuré de la volonté politique locale, nous commençons par réaliser des études plus approfondies en sollicitant des bureaux d'études spécialisés afin de **mieux connaître les caractéristiques précises de la zone** :



### Étude naturaliste

Elle consiste à faire un **inventaire complet pendant 1 année de la faune et de la flore** sur le site, pour adapter le plus possible le projet, en évitant les zones à enjeux et en limitant les potentiels impacts sur l'environnement.

En fonction des résultats, l'implantation de la centrale solaire peut être adaptée pour **s'intégrer au mieux dans son environnement**.



### Réalisation d'un relevé topographique précis

Il est le plus souvent réalisé par un drone équipé d'un LIDAR, et complété par des passages sur site d'un géomètre.

Cette étude permet de **caractériser les pentes du terrain** afin de savoir précisément sur quelles zones peuvent être implantés ou non les panneaux solaires.



### Étude paysagère

Il est nécessaire de **tenir compte des spécificités du territoire** pour intégrer au mieux la centrale solaire dans le paysage. L'étude paysagère permet de connaître les potentiels points de vue vers le site étudié et **émet des préconisations d'implantation** grâce à différents outils de simulations (dont les photomontages). Des bandes de reculs peuvent ainsi être prises, ou encore des aménagements tels que des haies, des prescriptions sur les bardages des bâtiments techniques, ou les clôtures.

### D'autres études sont menées en fonction des enjeux propres au projet

- Étude de raccordement,
- Étude Préalable Agricole,
- Étude de compatibilité avec les enjeux aéronautiques,
- Étude de sol (pour s'assurer de l'état sanitaire et de la capacité des sols à recevoir les structures porteuses des panneaux solaires),
- Étude hydraulique, Étude sylvicole, etc.

En parallèle de ces études, **nous continuons à échanger** avec les élus locaux, les associations environnementales, les riverains et les services de l'État pour affiner notre connaissance du territoire.

Les résultats des études et du dialogue avec le territoire définissent un cadre au sein duquel nous dessinons notre projet, en particulier **le choix des zones équipées de la centrale solaire**.

Cette phase d'étude se termine par la rédaction d'une **étude d'impact** et par le dépôt d'une **demande de Permis de Construire**.